



AVIS

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la SA PROSOLUT a introduit une demande d'autorisation (N° du dossier : 3A/2026/0097/176) relative à l'exploitation d'un ascenseur à Wecker pour le compte de la SARL JS IMMOBILIEN.

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté par le public intéressé à la maison communale à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, du 18 juin au 2 juillet 2026 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

CERTIFICAT

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir du ce jour.

Biwer, le 18 juin 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal